

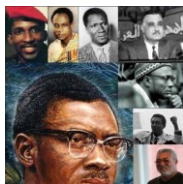
# Le Club de Mediapart

Participez au débat

BILLET DE BLOG 5 FÉVR. 2022

## TOGO : Armée : CDT Olivier AMAH POKO : nul n'est au-dessus de la constitution

Au micro de Sylvain Amos, Radio KanalK et Radio Avulete, le Commandant Olivier AMAH POKO s'adresse aux militaires et leur recommande de connaître la constitution, d'en respecter les principes fondamentaux dans l'intérêt du peuple et de la nation togolaise et en appelle à leur sens du patriotisme.



[François FABREGAT](#)

Abonné-e de Mediapart 191 Billets

<https://blogs.mediapart.fr/francois-fabregat/blog/050222/togo-armee-cdt-olivier-amah-poko-nul-nest-au-dessus-de-la-constitution>

### LE COMMANDANT OLIVIER AMAH POKO AUX FORCES ARMEES TOGOLAISES : NUL N'EST AU-DESSUS DE LA CONSTITUTION



Le Commandant Olivier POKO AMAH

Chers militaires, gendarmes et policiers du Togo,  
Chers membres du Haut-commandement,  
Je suis le Commandant Olivier Amah,  
Ce 29 janvier 2022, je voudrais prendre la parole pour vous parler un tout petit peu.

Vous le savez très bien, dans la sous-région, dans certains pays, les militaires interviennent. Ça a commencé au Mali, la Guinée a suivi, aujourd'hui c'est le Burkina-Faso.

Donc, je voudrais juste vous dire que vous savez qu'au sein de l'armée souvent on dit qu'« après Dieu c'est l'armée ». Quand nous étions dedans [quand le Cdt Olivier Amah faisait partie des cadres de l'armée-ndlr] c'était la même chose. Je suis sûr qu'aujourd'hui c'est aussi la même chose. Parce que le soldat croit qu'il a toute la force et au-dessus de lui il n'y a personne. Oui c'est pour cela on dit que « après Dieu c'est l'armée ».

Aujourd'hui je vais vous dire que ce n'est pas vrai et à mon humble avis, après Dieu, c'est la Constitution. Voilà ! Aujourd'hui le sort a voulu qu'on soit plus avec vous, donc étant en dehors de l'armée aujourd'hui, nous avons compris beaucoup de choses. Et lorsqu'on était dans l'armée on ignorait aussi beaucoup de choses.

C'est pour cela qu'aujourd'hui je vais vous parler de la Constitution en général et particulièrement la Constitution du Togo.

Quand bien même il y a des prises de pouvoir par l'armée vous savez qu'actuellement avec la mondialisation, les exigences géostratégiques et géopolitiques qui sont là aujourd'hui, un militaire ne peut pas venir au pouvoir, le garder jusqu'à un certain temps.

Donc étant conscients, lorsque les militaires prennent le pouvoir qu'est-ce qu'ils disent ? qu'ils sont venus pour résoudre un problème, un certain nombre de problèmes et après ils vont revenir à la vie constitutionnelle normale.

Donc c'est pour vous dire que la Constitution de nos pays est au-dessus de tout.

Vous devez comprendre qu'il est aujourd'hui nécessaire, qu'en tant que militaires, en tant que gendarmes et policiers, en tant que membres du haut-commandement de l'armée, vous êtes contraints de connaître la Constitution, pour ne pas être manipulés et pour agir dans l'intérêt des populations.

Donc, je vais vous donner en quelque sorte la définition de la Constitution, parce que je sais qu'au sein de l'armée togolaise on n'en parle pas, on n'enseigne rien par rapport à la Constitution.

Donc, je voudrais convier tous les soldats, tous les officiers, les gendarmes et policiers, d'être curieux et de faire en sorte que la Constitution soit une main-courante pour vous.

Moi, par exemple, c'est lorsque je suis sorti de l'armée que j'ai découvert ce que c'est que la Constitution. Etant donné que nous ne connaissions rien sur la constitution, et vous-même aujourd'hui si vous ne connaissez rien de la constitution, vous allez poser des actes contraires à la loi, vous allez poser des actes qui vont compromettre le vivre-ensemble, vous allez poser des actes qui vont violer les droits de l'homme. Pour cela, c'est nécessaire pour vous d'appréhender la Constitution.

Sur ce, une Constitution c'est quoi ? la Constitution c'est quoi ?

Donc la Constitution est une loi fondamentale. Lorsqu'on parle d'une loi fondamentale c'est pratiquement une loi qui est au-dessus de toutes les autres

lois. Donc la Constitution est une loi fondamentale qui fixe l'organisation et le fonctionnement d'un Etat.

La Constitution aussi est une loi suprême. Lorsqu'on dit c'est une loi qui est au-dessus de toutes les lois, donc elle est une loi suprême aussi qui fixe l'organisation d'un Etat et les rapports entre les différents pouvoirs.

En tant que soldats vous devez savoir que le Président de la République, n'est pas le seul pouvoir dans un pays. Le Président de la République est le chef de l'exécutif, c'est un pouvoir. Il y a le législatif, c'est à dire les députés, c'est aussi un pouvoir. Il y a le judiciaire, composé des juges, c'est aussi un pouvoir. Il y a la presse aussi qui constitue pratiquement le 4<sup>ème</sup> pouvoir, vous devez le connaître.

Et si vous connaissez cela, cela vous permettra aussi, un tant soit peu, de ne pas considérer votre travail comme un travail qui est destiné uniquement à protéger le chef de l'Etat.

C'est nécessaire. Donc tout citoyen a le devoir de connaître la Constitution. Il faut la connaître, vous êtes des citoyens. Les militaires sont des citoyens. Même s'ils sont en tenue, et qu'il y a un règlement au sein de l'armée, la Constitution est au-dessus du règlement. Ça il faut que vous le sachiez.

Si le haut-commandement de l'armée connaît bien la Constitution, cela peut éviter beaucoup de choses. Ce qui est sûr, au sein de l'armée togolaise, le haut-commandement cela m'étonnerait.

Le haut commandement ne tient pas compte et n'a jamais tenu compte de la Constitution, sinon il y a des actes qu'il n'aurait pas accepté de poser.

Par exemple en 2005, ce qui s'est passé pour que l'actuel chef de l'Etat soit au pouvoir, si l'armée connaissait la Constitution elle n'aurait pas accepté de faire ce que le monde entier a observé.

Donc, la Constitution est également utilisée pour désigner les règles fondamentales d'organisation d'un état souverain pour favoriser le vivre ensemble.

Vous savez, toutes les lois d'un pays souverain, s'il y a une Constitution dans le pays, toutes les lois doivent découler de la Constitution. C'est pour cela, certaines fois, lorsqu'il y a une loi qui est votée à l'assemblée nationale, certaines voix se lèvent pour qu'on sache... que certaines voix se lèvent pour se poser la question si cette loi découle de la Constitution. Et des fois on parle même de la constitutionnalité d'une loi. Lorsqu'on vote une loi, il faut vérifier maintenant si cette loi découle de la Constitution.

Donc, en tant que militaires vous avez le devoir de connaître ce que c'est que la Constitution dans votre pays.

Alors, l'article 2 de la Constitution de la République togolaise de 1992, dit que :  
« La République togolaise assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens, sans distinction d'origine, de race, de sexe, de condition sociale ou de religion.  
» C'est nécessaire de connaître cet article.

En tant que soldat, si vous connaissez cet article vous saurez que vous-même, vous n'êtes pas au-dessus de la loi, le ministre n'est pas au-dessus de la loi, le Président de la République n'est pas au-dessus de la loi. Si vous connaissez cet

article de la Constitution, il y a certaines considérations qui vont se dissiper dans votre conscience ou dans votre esprit.

Nous tous, togolais, nous sommes égaux devant la loi.

C'est pour cela d'ailleurs que j'interpelle encore le haut-commandement, de faire en sorte que le tribunal militaire au Togo voit le jour. Il faut absolument que le tribunal militaire soit opérationnel au Togo pour éviter certaines choses. Pour éviter les conseils de discipline qui ne respectent rien, parce que ce n'est pas des professionnels qui jugent les soldats. Un tribunal militaire pour juger les soldats ou les militaires qui ont commis des fautes, même simple corruption ou racket dans la rue, le tribunal militaire doit normalement s'en occuper. C'est nécessaire que le tribunal militaire voie le jour.

Je voudrais encore attirer votre attention sur la Constitution et vous demander de faire tout..., même si c'est en cachette, il faut lire la Constitution du Togo.

Cette Constitution a été votée par plus de 90% des togolais avec une participation très élevée de plus de 90%. Et c'est cette Constitution que le togolais ont adoptée en septembre 1992 à travers un vote. Et depuis le vote de cette Constitution, le camp au pouvoir, de temps en temps saute les articles ou change [abroge ou modifie-ndlr] les articles qui ne vont pas dans leur seul intérêt, alors que dans la Constitution de 1992 c'est l'intérêt général qui a prévalu.

Etant donné que les intérêts particuliers ont tendance à prendre le dessus au Togo, nous avons assisté à quoi le 31 décembre 2002 ? Nous avons assisté au changement de l'article 59 qui limitait les mandats à deux [du président de la République-ndlr] et disait que « en aucun cas nul ne peut exercer plus de deux mandats. » Malgré cela le camp s'est réuni un 31 décembre pour faire sauter ce verrou, pour permettre à un individu de continuer de régner.

A ce moment, ça n'a rien dit à l'armée, parce que l'armée est dans une relation..., je ne sais pas comment qualifier cette relation, l'armée s'est confondue au pouvoir en place en ce moment.

En 2005, moi-même je me dis que si le haut-commandement militaire connaissait la Constitution du Togo, il n'aurait pas accepté ce spectacle que le monde entier a vu. On met la Constitution de côté, et on fait en sorte que quelqu'un devienne président. On force [outrepasse le droit constitutionnel-ndlr] pour que quelqu'un devienne président. Pour cela, il a fallu changer certains articles de la Constitution dans l'intérêt de cet individu.

Donc, je continue de dire que, même si d'autres contingences ou d'autres contraintes ont prévalu pour que cela soit fait, si les militaires connaissaient la Constitution, je pense que l'armée aurait pu se diviser, [désolidariser-ndlr] et faire en sorte que l'intérêt du peuple prévale. Cela n'a pas été le cas.

Tout dernièrement, en 2019, le clan a encore changé la Constitution, pour protéger, assurer, le pouvoir, la continuité du pouvoir, d'un individu. Voilà !

Lorsque l'armée ne connaît pas ce que c'est que la Constitution, lorsque l'armée ne s'intéresse pas à la Constitution, cela affecte sérieusement le vivre ensemble.

Aujourd'hui par exemple la réconciliation au Togo, initiée par le camp [au pouvoir-ndlr] avec le HCRRUN, est un échec. C'est un échec lamentable. L'armée qui est censée jouer un rôle républicain, l'armée qui est censée adopter une posture dans l'intérêt des populations, s'est rangée du côté du camp au pouvoir. Et depuis des années.

C'est pourquoi je dis à la jeune génération montante au sein de l'armée togolaise, que vous devez vous départir de cela. L'intérêt du peuple d'abord !

Cette réconciliation que les gens tentent d'initier ne marchera jamais, parce que certaines personnes ont confisqué le pouvoir il y a plus de cinquante-cinq ans (55).

L'armée devrait normalement résoudre ce problème. Aujourd'hui, au Mali qu'est-ce qui se passe ? le peuple s'est mis debout, l'armée a achevé le travail. En Guinée, un président a violé la Constitution, l'armée a agi dans l'intérêt des populations. Au Burkina-Faso, le djihadisme a pris le dessus et cela affecte le quotidien des burkinabés, l'armée est venue pour résoudre ce problème.

Au Togo, depuis plus de trente ans les populations sont dehors, [manifestent-ndlr] et l'armée du Togo refuse de jouer son rôle. Peut-être parce que vous ne savez pas ce que c'est que la Constitution !

Normalement, un président de la République qui ne respecte pas la Constitution, le haut-commandement de l'armée doit le rappeler à l'ordre. Parce que en ne respectant pas la Constitution, cela va engendrer des problèmes, que vous les militaires vous êtes obligés de gérer.

Le maintien de l'ordre aujourd'hui au Togo depuis 2017, les populations sont dehors, [manifestent-ndlr] jusqu'à aujourd'hui la colère est palpable partout au Togo.

Mais vous les militaires vous êtes tranquilles parce que vous vous dites qu'après Dieu c'est l'armée, et que si vous êtes là, personne ne peut faire quelque chose contre ceux qui sont au pouvoir. Vous êtes des complices, vous êtes en connivence avec ceux qui gèrent le pouvoir au Togo et vous oubliez le rôle, ou vous refusez de jouer votre rôle.

C'est pourquoi je dis quel que soit, permettez-moi d'aller encore au fond, même si c'est la communauté [ethnie-ndlr] du président qui prédomine au sein de l'armée, mais à un certain moment arrêtez de penser à ça et faites en sorte que le patriotisme prenne le dessus au sein de l'armée. Parce que le Togo n'est pas bien aujourd'hui. Le Togo n'est pas bien !

Il y a des gens qui sont au pouvoir, ils font n'importe quoi, ils font des détournements, le pays n'est pas développé, l'argent du pays est volé, est détourné, on le met dans les banques ailleurs, vous-mêmes au sein de l'armée vous souffrez, vous n'avez pas de logements sociaux, vous n'avez pas un hôpital militaire, vous n'avez pas grand-chose. Mais malgré ça vous êtes là, vous ne dites rien.

Vivement que la jeune génération fasse un sursaut d'orgueil. Parce que si vous connaissiez la Constitution, l'article 21 par exemple, ou il est dit que « la personne est sacrée et inviolable », le colonel Madjoulba ne serait pas lâchement assassiné. Si vous connaissiez l'article 147 de la Constitution au cours des grands rapports, vous n'alliez pas ou vous n'allez pas tendre des

motions de soutien qui donnent la nausée à la population. On dirait que vous narguez la population. Quand c'est comme ça vous continuez de narguer la population.

Mais à un certain moment les choses vont aller autrement..., les choses vont aller autrement, et c'est ça qui peut aboutir même à un génocide.

Vivement que l'armée togolaise prenne ses responsabilités à des moments cruciaux de la vie de notre pays.

Cela fait trente ans que les togolais cherchent l'alternance, et l'armée togolaise refuse d'aider le peuple. Quand vous voyez dans les autres pays comment ça se passe vous n'avez pas envie que ça change un tant soit peu au Togo ?

Merci infiniment, merci.



La Voix du Peuple Togolais